



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 13 novembre 2018, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah.

Présences :

Sylvie Parent, mairesse
Monique Bastien
Éric Beaulieu
Nathalie Boisclair
Jean-François Boivin
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon

Michel Lanctôt
Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jacques Lemire
Robert Myles
Jacques E. Poitras
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Autres présences :

Lyne Beauchamp, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-181113-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-181113-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé par M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Proposition d'amendement

Il est proposé en amendement par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Xavier Léger, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

1° le report du point CO-181113-2.9, intitulé *Avis de proposition désignation de membre (s) de développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL)*;

2° l'ajout du point CO-181113-3.2 intitulé *Motion non partisane : Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*.

Proposition de sous-amendement

Il est proposé en sous-amendement par M. Éric Beaulieu, appuyé par M. Éric Bouchard, de retirer de l'ordre du jour le point CO-181113-12.3, intitulé *Nomination d'un membre au comité consultatif agricole*.

Proposition amendée

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

1° le report du point CO-181113-2.9, intitulé *Avis de proposition désignation de membre (s) de développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL)*;

2° l'ajout du point CO-181113-3.2 intitulé *Motion non partisane : Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*.

3° le retrait du point CO-181113-12.3, intitulé *Nomination d'un membre au comité consultatif agricole*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Mme Carole Minville dépose un document intitulé *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*.

M. Éric Bouchard dépose la résolution CC18-046, intitulée *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*, adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 novembre 2018.

M. Michel Coursol dépose des documents concernant l'évaluation municipale des maisons mobiles.

M. Denis Dauray dépose un document concernant la fermeture du chemin de Chambly dans le cadre de l'exécution de travaux du contrat APP-18-112 (2018-GEN-113).

M. Hugh Patrick McGurnaghan dépose un document concernant le Règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux.

Mme Meeka Gibbs dépose un document concernant le Règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux.

La séance est suspendue, il est 20 h 59.

La séance est reprise, il est 21 h 03.

CO-181113-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 OCTOBRE 2018 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2018 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 18 OCTOBRE 2018 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 octobre 2018 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-181113-2.1****ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-2674)**

Proposition principale

Il est proposé par M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, de tenir les séances ordinaires du conseil, pour l'année 2019, aux jours suivants, à compter de 19h :

22 janvier;
19 février;
19 mars;
16 avril;
14 mai;
11 juin;
2 juillet;
27 août;
17 septembre;
22 octobre;
12 novembre;
3 décembre.

Proposition d'amendement

Il est proposé en amendement par M. Xavier Léger, appuyé par M. Jacques Lemire, de remplacer la date du 22 *janvier* par celle du 29 *janvier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition amendée

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil, pour l'année 2019, aux jours suivants, à compter de 19h :

29 janvier;
19 février;
19 mars;
16 avril;
14 mai;
11 juin;
2 juillet;
27 août;
17 septembre;
22 octobre;
12 novembre;
3 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-2.2

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2018 AU 31 MARS 2019 (SD-2018-3259)

Il est proposé par M. Jacques Lemire, appuyé par M. Steve Gagnon, de désigner M. Michel Lanctôt, maire suppléant, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-2.3

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL (SD-2018-3399)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission des finances et des ressources humaines tenue le 30 mai 2018;

2° réunion de la Commission loisirs, sports, culture, patrimoine et vie communautaire tenue le 4 mai 2018.

CO-181113-2.4

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. BENOIT L'ECUYER À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018 CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SOGERIVE INC.

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Benoit L'Ecuyer à la séance du conseil ordinaire du 16 octobre 2018 concernant la désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Association Sogerive inc.

CO-181113-2.5**AVIS DE PROPOSITION DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SOGERIVE INC.**

Proposition principale

Je dépose un avis de proposition afin que le conseil de ville désigne une ou des personnes comme membre du conseil d'administration de l'Association Sogerive inc.

Dépôt d'un nouvel avis de proposition

M. Benoît L'Ecuyer dépose un avis de proposition concernant la désignation de M. Alain John Pinard, en remplacement de Mme Micheline Dubé, à titre de membre du conseil d'administration de l'Association Sogerive inc.

Proposition technique de report

Il est proposé par M. Éric Beaulieu de reporter le traitement de cet avis à la prochaine séance du conseil ordinaire, soit le 4 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-2.6**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. BENOIT L'ECUYER À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018 CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AGAPARC**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Benoit L'Ecuyer à la séance du conseil ordinaire du 16 octobre 2018 concernant la désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Association Agaparc

CO-181113-2.7**AVIS DE PROPOSITION DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AGAPARC**

Proposition principale

Je dépose un avis de proposition afin que le conseil de ville désigne une personne ou des personnes comme membre actif de l'Association Agaparc.

Dépôt d'un nouvel avis de proposition

M. Benoît L'Ecuyer dépose un avis de proposition concernant la désignation de M. Bernard Dell, en remplacement de M. Robert Girard, à titre de membre du conseil d'administration de l'Association Agaparc.

Proposition technique de report

Il est proposé de reporter le traitement de cet avis à la prochaine séance du conseil ordinaire, soit le 4 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-2.8

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. XAVIER LÉGER À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018 CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL (DASHL)

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller M. Xavier Léger à la séance du conseil ordinaire du 16 octobre 2018 concernant la désignation de membres au conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL).

CO-181113-2.9

REPORTÉ

CO-181113-2.10

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE BOISCLAIR À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 15 MAI 2018 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2015-898 CONCERNANT LES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE TEXTILES ET D'ACCESSOIRES (SD-2018-3584)

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par la conseillère Nathalie Boisclair à la séance du conseil ordinaire du 15 mai 2018 concernant la modification du *Règlement CO-2015-898 concernant les contenants de récupération de textiles et d'accessoires*.

CO-181113-2.11

Abrogée par
CO-190319-8.9

AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE BOISCLAIR À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 15 MAI 2018 CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2015-898 CONCERNANT LES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE TEXTILES ET D'ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT que le Règlement CO-2015-898 est entré en vigueur le 2 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que depuis son entrée en vigueur, les organismes du territoire ont soulevé de nombreuses problématiques en lien avec son application;

CONSIDÉRANT les coûts importants relatifs à l'entretien des contenants de récupération de matières textiles et d'accessoires pour ces organismes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Longueuil a adopté par résolution le 21 janvier 2014 la Politique en art urbain de la Ville de Longueuil;

CONSIDÉRANT qu'à travers sa Politique en art urbain, la Ville de Longueuil poursuit trois orientations soit : Lutter contre les graffitis indésirables afin de contrer le vandalisme, mettre en valeur l'art urbain et assurer le développement culturel et social;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Règlement CO-2015-898 en lien avec la Politique en art urbain de la Ville de Longueuil;

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Steve Gagnon, d'adopter un règlement modifiant le Règlement CO-2015-898 comme décrit ci-dessous :

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2015-898 CONCERNANT LES CONTENANTS DE RÉCUPÉRATION DE TEXTILES ET D'ACCESSOIRES

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Le Règlement CO-2015-898 est modifié par :

1- l'insertion de l'alinéa 3 de l'art. 1 du chapitre I de la définition suivante : *Graffitis indésirables : toute intervention faite sans consentement ou autorisation légale sur un lieu public ou privé est considérée comme indésirable. Les tags, les throwups et certaines « pièces », qui ne servent qu'à faire l'apologie d'un nom, sont assimilables à du vandalisme et à de la pollution visuelle. Les scratchitis, qui endommagent les surfaces de façon définitive par grattage, sont à bannir également.*;

2- l'insertion à l'art. 4 du chapitre III après Canada du texte suivant : *et de fournir le rapport annuel transmis à l'Agence du revenu du Canada*;

3- le texte de l'alinéa 2 de l'art. 8 du chapitre IV est remplacé par : *L'exploitant d'un contenant de récupération de textiles et d'accessoires doit le maintenir propre, exempt de graffitis indésirables, en bon état de fonctionnement et peut l'habiller d'une pièce, d'une production ou d'une fresque d'art urbain en conformité avec la Politique en art urbain de la Ville de Longueuil*;

4- l'art. 9 est abrogé;

5- l'art. 10 est abrogé;

6- le texte de l'art. 11 est remplacé par : *l'emplacement d'un conteneur de récupération de textiles et d'accessoires doit être maintenu propre dans un rayon de 3 mètres de celui-ci.*

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-181113-3.1**APPUI À LA CAMPAGNE DES 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES (SD-2018-3657)**

CONSIDÉRANT que suite aux événements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT que les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes;

CONSIDÉRANT que cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence.

Il est proposé que la Ville :

1° encourage le port du ruban blanc pendant la campagne, signe d'appui pour dénoncer les violences faites aux femmes qui ont vécu ou vivent malheureusement toujours de la violence;

2° adopte la déclaration *Ensemble nous disons non aux violences faites aux femmes*;

3° dresse un drapeau blanc du 25 novembre au 6 décembre à l'extérieur de l'hôtel de ville afin de symboliser le ruban blanc;

4° appuie la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-3.2**MOTION NON PARTISANE : DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE**

CONSIDÉRANT que le transport des personnes et des marchandises constitue une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont la hausse a un impact sur le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT que les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) constatent l'urgence d'agir en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que nous subissons déjà les conséquences de cette crise climatique avec des pluies et des crues plus importantes, l'augmentation et la fréquence des canicules en été, elles-mêmes renforcées par le phénomène d'îlot de chaleur urbain;

CONSIDÉRANT que 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont la hausse a un impact sur le réchauffement climatique proviennent des villes, et que comme gouvernement de proximité celles-ci ne disposent pas toujours des ressources financières pour y faire face;

CONSIDÉRANT que les villes ont un rôle important à jouer tant au niveau de la lutte au GES, la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation, et que plusieurs d'entre elles exercent déjà un leadership dans la mise en place de meilleures pratiques;

Il est proposé :

1° d'accélérer la mise en place des mesures visant à accroître le transfert modal de l'automobile vers le transport en commun et les modes actifs de déplacement (marche et vélo);

2° de reconnaître que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines où les municipalités peuvent agir plus directement, comme l'urbanisme, le transport et l'aménagement du territoire, sont nécessaires à court terme pour limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

3° de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'implantation de mesures visant l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique et d'appuyer concrètement les villes à faire face à l'urgence climatique;

4° que cette motion soit transmise au Premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et aux députés de Longueuil à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-181113-4.1

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU THÉÂTRE DE LA VILLE AU 31 MAI 2018 (SD-2018-3333)

Il est procédé au dépôt des états financiers du Théâtre de la Ville au 31 mai 2018.

CO-181113-4.2

APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2018 CONCERNANT LA GESTION ET L'OPÉRATION PAR LA VILLE DU STATIONNEMENT INCITATIF AMÉNAGÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE RÉGIONAL CHAMPLAIN, À L'ANGLE DE LA ROUTE 132 ET DU BOULEVARD LA FAYETTE (SD-2018-2789)

Il est proposé :

1° d'approuver l'état des résultats au 30 avril 2018 concernant la gestion et l'opération par la Ville du stationnement incitatif aménagé sur la propriété du Collège régional Champlain, à l'angle de la route 132 et du boulevard La Fayette;

2° de payer le solde de la quote-part 2017-2018 de la Ville à ce collège de 170 673 \$, taxes comprises, le cas échéant;

3° d'effectuer le versement d'une avance pour la quote-part 2018-2019, au montant de 13 003 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-4.3

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 9 OCTOBRE 2018 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2018-3359)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 9 octobre 2018 préparée par la Direction des finances, au montant de 150 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-4.4

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE-MILIEUX HUMIDES (SD-2018-3302)

Il est proposé d'affecter une somme de 5 774,31 \$ en provenance du fonds de développement durable-milieus humides afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition d'un lot pour fins de conservation, suite à la vente pour non-paiement des taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-4.5

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2018-3306)

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 8 469 036 \$, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée, au financement des dépenses de divers règlements, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1° 713 500 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2012-723 ordonnant des travaux de réfection de divers bâtiments*;

2° 369 900 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2012-725 ordonnant des travaux de réfection et d'aménagement de parcs, d'espaces verts et de pistes cyclables*;

3° 361 200 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2012-732 ordonnant des travaux de construction, d'aménagement et de réfection de divers bâtiments*;

4° 4 706 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2013-766 ordonnant des travaux de réfection et d'implantation de mesures d'efficacité énergétique à l'aréna Cynthia-Coull*;

5° 436 700 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2013-776 ordonnant des travaux de réfection et d'aménagement de divers parcs, espaces verts et de pistes cyclables*;

- 6° 121 400 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2013-784 ordonnant des travaux de réhabilitation de l'aréna Jacques-Cartier*;
- 7° 330 000 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2013-811 ordonnant la reconstruction de la piscine du parc Bariteau et la réfection du centre Joseph-Sénéchal*;
- 8° 31 106 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-825 ordonnant des travaux de réaménagement d'aires de jeux dans divers parcs*;
- 9° 151 636 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-828 ordonnant des travaux de réfection de rues, de trottoirs et de bordures*;
- 10° 257 600 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-829 ordonnant des travaux d'élargissement du boulevard Vauquelin, entre la rue Alphonse-Dulude et la rue R-100*;
- 11° 2 530 990 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-836 ordonnant des travaux de réfection dans diverses rues*;
- 12° 224 100 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-847 ordonnant des travaux de construction d'infrastructures municipales dans l'avenue des Chênes, entre la rue Saint-Thomas et l'avenue de l'Église*;
- 13° 1 585 400 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2015-867 ordonnant des travaux de réfection de la piscine située dans le parc Pierre-Laporte*;
- 14° 1 263 100 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2015-875 ordonnant des travaux de réaménagement des aires de jeux dans divers parcs*;
- 15° 87 698 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2015-876 ordonnant des travaux de réfection et de construction de terrains sportifs dans divers parcs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-4.6

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT CO-2014-830 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION, INCLUANT DES DISPOSITIFS SONORES ET DES FEUX À COMMANDE, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2018-3378)

Il est proposé d'affecter la somme de 1 000 000 \$ en provenance du poste budgétaire Immobilisations payées comptant au paiement des dépenses du *Règlement CO-2014-830 ordonnant des travaux de réfection et d'installation de feux de circulation, incluant des dispositifs sonores et des feux à commande, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-4.7**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Nathalie Boisclair, datée du 26 octobre 2018;
- 2° des conseillers d'Option Longueuil, datée du 2 novembre 2018;
- 3° des conseillers d'Action Longueuil – Équipe Sylvie Parent, datée du 7 novembre 2018;
- 4° des conseillers de Longueuil Citoyen, datée du 1^{er} novembre 2018;
- 5° du conseiller M. Xavier Léger, datée du 2 novembre 2018;
- 6° du conseiller M. Wade Wilson, datée du 26 octobre 2018;
- 7° du conseiller M. Benoît L'Ecuyer, datée du 6 novembre 2018;
- 8° du conseiller M. Jean-François Boivin, datée du 1^{er} novembre 2018.

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**

M. Éric Bouchard divulgue la nature générale de son intérêt, sans que celui-ci ne constitue un intérêt pécuniaire au sens de la loi, dans la question faisant l'objet du point CO-181113-6.1 de l'ordre du jour.

CO-181113-6.1**OCTROI D'UN CONTRAT À LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE, SENTIERS, CHEMINS D'ACCÈS ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DANS DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2018-3216)**

Il est proposé par M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, d'octroyer un contrat pour le déneigement et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace, sentiers, chemins d'accès et stationnements municipaux dans divers parcs de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour une période débutant à la date de sa signature et prenant fin le 30 avril 2019, à Le centre communautaire le Trait d'union, pour un montant de 115 799,25 \$, taxes comprises, et selon les termes et conditions de l'entente de service à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-261 (2018-BAT-824) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTIONS DIVERSES ET D'ÉTANCHÉITÉ DE LA STATION DE POMPAGE S5 SITUÉE AU 3400, BOULEVARD GAÉTAN-BOUCHER (SD-2018-3250)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-18-261 (2018-BAT-824) pour l'exécution de travaux de réfections diverses et d'étanchéité de la station de pompage S5 située au 3400, boulevard Gaétan-Boucher, au plus bas soumissionnaire conforme, Société générale de construction BPF inc., pour les prix forfaitaires soumis et pour un montant de 194 767,65 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.3**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018, DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ QU'IL A, DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER 2018, CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS EXCÈDE 25 000 \$ ET DES CONTRATS DE LA MÊME NATURE, MAIS CONCLUS PAR UN FONCTIONNAIRE À QUI LE COMITÉ EXÉCUTIF A DÉLÉGUÉ SON POUVOIR DE LES CONCLURE (SD-2018-3320)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de septembre 2018, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2018, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure.

CO-181113-6.4**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-13-138 (2013-VL444) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS SITUÉS DANS LE SECTEUR 14 (LOT-VL3) (SD-2018-2532)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 1 003 730,51 \$, taxes comprises, au contrat APP-13-138 (2013-VL444) pour l'exécution de travaux de déneigement des rues et des cheminements piétonniers situés dans le secteur 14 (lot-VL3), adjugé à Entreprises C.R. Ménard inc. et ensuite cédé à Les Entreprises Michaudville inc., requis afin de tenir compte des précipitations réelles pour les saisons passées et des précipitations estimées de 213 cm pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.5**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-13-138 (2013-VL444) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS SITUÉS DANS LES SECTEURS 31, 32 ET 33 (LOT-SH123) (SD-2018-2676)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 2 678 229,92 \$, taxes comprises, au contrat APP-13-138 (2013-VL444) pour l'exécution de travaux de déneigement des rues et des cheminements piétonniers situés dans les secteurs 31, 32 et 33 (lot-SH123), adjugé à Environnement routier NRJ inc., requis afin de tenir compte des précipitations réelles pour les saisons passées et des précipitations estimées de 213 cm pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.6**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-16-190 (2016-TP444-12A) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR 12 A (CONTRAT 1) (OPTION 2) (SD-2018-2683)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 402 414,20 \$, taxes comprises, au contrat APP-16-190 (2016-TP444-12A) pour l'exécution de travaux de déneigement de la voie publique dans le secteur 12 A (contrat 1) (option 2), adjugé à Bau-Val inc., requis afin de tenir compte des précipitations réelles pour les saisons passées et des précipitations estimées de 213 cm pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.7**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-16-190 (2016-TP444-12B) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR 12 B (CONTRAT 2) (OPTION 2) (SD-2018-2684)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 178 503,46 \$, taxes comprises, au contrat APP-16-190 (2016-TP444-12B) pour l'exécution de travaux de déneigement de la voie publique dans le secteur 12 B (contrat 2) (option 2), adjugé à Paysagiste Rive-Sud ltée, requis afin de tenir compte des précipitations réelles pour les saisons passées et des précipitations estimées de 213 cm pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.8**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-16-190 (2016-TP444-12D) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR 12 D (CONTRAT 4) (OPTION 2) (SD-2018-2686)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 577 637,10 \$, taxes comprises, au contrat APP-16-190 (2016-TP444-12D) pour l'exécution de travaux de déneigement de la voie publique dans le secteur 12 D (contrat 4)

(option 2), adjugé à Environnement routier NRJ inc., requis afin de tenir compte des précipitations réelles pour les saisons passées et des précipitations estimées de 213 cm pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-228-2 (2018-BAT-808) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS DE CARBURANTS ENFOUIS DE LA CAPITAINERIE SITUÉE AU 95, CHEMIN DE LA RIVE (SD-2018-2361)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-18-228-2 (2018-BAT-808) pour l'exécution de travaux de remplacement des réservoirs de carburants enfouis de La Capitainerie située au 95, chemin de la Rive, au plus bas soumissionnaire conforme, Pétrosol inc., pour les prix unitaires et forfaitaires soumis et pour un montant estimé à 369 497,95 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.10

MODIFICATION AU CONTRAT APP-16-175 (2016-PAR-616) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE AU CENTRE MULTI-SPORTS (SD-2018-2885)

Il est proposé d'autoriser une dépense supplémentaire de 124 646,14 \$, taxes comprises pour la modification au contrat APP-16-175 (2016-PAR-616) pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au Centre Multi-sports, octroyé à Excavation Civilpro inc., requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2018-2885.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.11

OCTROI DE LA PARTIE D'UN CONTRAT POUR LE SUPPORT ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES ORACLE RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2018-2947)

Il est proposé d'octroyer un contrat pour le support et l'entretien des systèmes de gestion des bases de données Oracle relevant d'une compétence locale, au Centre de services partagés du Québec, pour un montant de 140 941,30 \$, taxes comprises, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le tout conditionnellement à ce que les dépenses découlant de ce contrat et relevant d'une compétence d'agglomération fassent l'objet d'une autorisation par l'instance décisionnelle compétente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.12**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE LONGUEUIL ET LA VILLE DE LÉVIS CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DES PERMIS ET DES INSPECTIONS DÉVELOPPÉ PAR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2018-3106)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'avenant n° 1 à l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Longueuil et la Ville de Lévis concernant l'utilisation du logiciel de gestion des permis et des inspections développé par la Ville de Longueuil;

2° d'autoriser que la facturation de cet avenant soit soustraite à l'application des frais d'administration normalement exigés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-184 (2019-TP701) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES FEUX CLIGNOTANTS ET DE CIRCULATION (SD-2018-3174)**

Il est proposé par M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, d'adjuger le contrat APP-18-184 (2019-TP701) pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des feux clignotants et de circulation, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2019 et prenant fin le 31 décembre 2022, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, M. Brien Électrique inc., pour les prix unitaires et forfaitaires soumis et pour un montant estimé à 1 558 959,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.14**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET POUR L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL LUDIK POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-3196)**

Il est proposé d'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien et pour l'évolution du progiciel Ludik pour l'année 2019, à PG Solutions inc., pour un montant de 136 757,01 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.15**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DU PROGICIEL TFP ET DES MODULES CONNEXES POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-3267)**

Il est proposé d'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien du progiciel TFP et des modules connexes pour l'année 2019, à PG Solutions inc., fournisseur unique, pour un montant de 112 629,51 \$, taxes

comprises, et selon le document intitulé *Estimation CESA 2019* joint au sommaire décisionnel SD-2018-3267.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.16

OCTROI DES CONTRATS 280577, 280645, 280799, 2160713 ET 5809303 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DU PROGICIEL DES APPLICATIONS FINANCIÈRES ORACLE ET DES OUTILS ORACLE POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-3355)

Il est proposé d'octroyer les contrats 280577, 280645, 280799, 2160713 et 5809303 pour la fourniture de services d'entretien du progiciel des applications financières Oracle et des outils Oracle pour l'année 2019, à Oracle Canada ULC, anciennement connue sous le nom Oracle Corporation inc., fournisseur unique, pour un montant de 370 930,62 \$, taxes comprises, et selon les offres jointes au sommaire décisionnel SD-2018-3355.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Éric Bouchard divulgue la nature générale de son intérêt, sans que celui-ci ne constitue un intérêt pécuniaire au sens de la loi, dans la question faisant l'objet du point CO-181113-6.17 de l'ordre du jour.

CO-181113-6.17

OCTROI D'UN CONTRAT À LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION POUR LA SURVEILLANCE, L'ANIMATION ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE BLEU BLANC BOUGE (SD-2018-3215)

Il est proposé d'octroyer un contrat pour la surveillance, l'animation et l'entretien de la patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge, pour la période du 18 novembre 2018 au 10 mars 2019, avec possibilité de prolongation de cette période selon les conditions climatiques, à Le centre communautaire le Trait d'union, pour un montant de 115 280 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon les termes et conditions de l'entente de service à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-6.18

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-15-163 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION POUR L'OPÉRATION DU PARC DE LA CITÉ ET DU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2018-2270)

Il est proposé par M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, d'autoriser un dépassement de coûts de 221 984,06 \$, taxes comprises, au contrat APP-15-163 pour la fourniture de services de gestion pour l'opération du parc de la Cité et du parc Michel-Chartrand, octroyé à SOGEP inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2018-2270.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-181113-7.1

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9256-8328 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM QUAI 99, PORTANT SUR LES LOCAUX 3, 4, 5, 7 ET 10 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 99, CHEMIN DE LA RIVE (SD-2018-3315)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9256-8328 Québec inc., faisant affaires sous le nom Quai 99, portant sur les locaux 3, 4, 5, 7 et 10 de l'édifice situé au 99, chemin de la Rive, d'une superficie totale de 846,8 m², pour un loyer annuel de 70 000 \$, taxes non comprises, indexé selon les termes du bail, pour une période débutant à compter du 1^{er} décembre 2018 et prenant fin le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-7.2

APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT LE BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME CARREFOUR LE MOUTIER PORTANT SUR LES LOCAUX 280 ET 281 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE-MOYNE (SD-2018-2933)

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant le bail intervenu entre la Ville et l'organisme Carrefour le Moutier portant sur les locaux 280 et 281 de l'édifice situé au 100, place Charles-Le-Moyne, afin d'y ajouter le local 260, d'une superficie de 218,37 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-7.3

RÉQUISITION DE L'INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION DU LOT 2 630 628 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 850, RUE SAINT-CHARLES OUEST, SUR LE REGISTRE FONCIER (SD-2018-3162)

Il est proposé :

- 1° de requérir l'inscription d'un avis de contamination du lot 2 630 628 du cadastre du Québec, situé au 850, rue Saint-Charles Ouest, sur le registre foncier, pour et au nom de la Ville;
- 2° d'autoriser le chef du Département de gestion environnementale des sols et des dépôts de neige du Service de l'environnement et de l'architecture de paysage à procéder à l'inscription de l'avis de contamination pour fin de développement du lot 2 630 628 du cadastre du Québec, et à compléter tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-181113-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ÉDOUARD-MONTPETIT, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ÉCOLE NATIONALE D'AÉROTECHNIQUE, CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT INTITULÉ AÉROSALON 2019 (SD-2018-3342)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit, faisant affaires sous le nom École nationale d'aérotechnique, concernant la réalisation de l'événement intitulé *Aérosalon 2019*, pour une période débutant à compter de sa signature et prenant fin le 30 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2018-1028 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2018-3228)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le Règlement CO-2018-1028 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le Programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.3**APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET PROQUEST LLC CONCERNANT L'ABONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES À LA RESSOURCE EN LIGNE NUMÉRIQUE PRESSREADER (SD-2018-3348)**

Il est proposé d'approuver la convention à intervenir entre la Ville et ProQuest LLC concernant l'abonnement des bibliothèques à la ressource en ligne numérique *PressReader*, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-737 RÉGISSANT LA CONVERSION D'UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS LOCATIFS EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (SD-2018-3197)**

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2012-737 régissant la conversion d'un immeuble de logements locatifs en copropriété divise*, sera présenté.

CO-181113-8.5**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2018-1035 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-737 RÉGISSANT LA CONVERSION D'UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS LOCATIFS EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉ (SD-2018-3197)**

Mme Monique Bastien procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2018-1035 modifiant le Règlement CO-2012-737 régissant la conversion d'un immeuble de logements locatifs en copropriété divisé.*

CO-181113-8.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2018-1039 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 731 RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES DE L'ANCIENNE VILLE DE GREENFIELD PARK (SD-2018-3443)**

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2018-1039 modifiant le Règlement no. 731 Règlement sur les nuisances de l'ancienne Ville de Greenfield Park.*

CO-181113-8.7**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2018-3295)**

M. Tommy Théberge donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques, sera présenté.

CO-181113-8.8**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2018-1038 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2018-3295)**

M. Tommy Théberge procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2018-1038 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques.*

CO-181113-8.9**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET "ALPA" L'ASSOCIATION LONGUEUILLOISE DES PHOTOGRAPHES AMATEURS CONCERNANT L'USAGE DE LOCAUX (SD-2018-2973)**

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et "Alpa" l'association longueuilloise des photographes amateurs concernant l'usage de locaux pour son fonctionnement et la tenue de ses activités ainsi que la couverture photographique d'événements culturels de

la Ville, pour une période débutant à compter de sa signature et prenant fin le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2018-1024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2010-640 CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS (SD-2018-3269)

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2018-1024 modifiant le Règlement CO-2010-640 concernant la circulation des camions et des véhicules outils.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (SD-2018-3466)

M. Éric Beaulieu donne un avis de motion qu'un règlement concernant les droits sur les mutations immobilières sera présenté.

CO-181113-8.12

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2018-1042 CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (SD-2018-3466)

M. Éric Beaulieu procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2018-1042 concernant les droits sur les mutations immobilières.*

CO-181113-8.13

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2018-1017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2008-523 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX (SD-2018-3454)

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2018-1017 modifiant le Règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.14**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT DANS L'AIRE TOD DE LA STATION DE MÉTRO LONGUEUIL-UNIVERSITÉ-DE-SHERBROOKE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD (SD-2018-3515)**

Il est proposé d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la réalisation d'une étude portant sur la gestion du stationnement dans l'aire TOD de la station de métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-8.15**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES TOD IMPLANTÉES DANS DES ZONES DE CONTRAINTES SONORES ET DE VIBRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD (SD-2018-3515)**

Il est proposé d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement et le développement des aires TOD implantées dans des zones de contraintes sonores et de vibration dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-181113-10.1****IMPOSITION DE CONDITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL CITÉ CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 450, RUE LABONTÉ (SD-2018-3363)**

Il est proposé d'imposer, à toute personne qui construit un agrandissement en marge arrière à l'immeuble situé au 450, rue Labonté, les conditions suivantes :

- 1° le tambour de la façade arrière peut être démoli;

2° le projet d'agrandissement de la façade arrière et de construction d'une marquise soulignant la porte de la façade principale doit correspondre aux plans et élévations joints au sommaire décisionnel SD-2018-3363;

3° la brique du rez-de-chaussée de l'agrandissement doit être de mêmes module, couleur et texture que la brique du rez-de-chaussée du bâtiment existant;

4° les jeux de brique présents aux linteaux des fenêtres et des portes du bâtiment existant doivent être reproduits aux linteaux des fenêtres et des portes de la portion de brique de l'agrandissement;

5° le mortier des joints de l'agrandissement de la façade arrière doit être coloré avec des pigments afin que sa couleur s'harmonise à la couleur des joints du bâtiment existant;

6° le revêtement de l'étage de l'agrandissement doit être de brique ou de planches à clins de bois dont la couleur et la largeur s'harmonisent au revêtement du bâtiment existant;

7° la couleur, la texture et la configuration du bardeau d'asphalte de la toiture de l'agrandissement doivent s'harmoniser à la couleur, la texture et la configuration du bardeau d'asphalte de la toiture du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-10.2

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CO-140708-1.64 INTITULÉE ATTRIBUTION D'UN TOPONYME (SD-2018-3380)

Il est proposé de modifier la résolution CO-140708-1.64 intitulée *Attribution d'un toponyme* par :

1° le retrait de la condition préalable d'entrée en vigueur du projet de fusion postale;

2° le remplacement du mot *ÉNA* par *ENA*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

CO-181113-11.1

DÉPÔT DE DOCUMENTS QUESTION/RÉPONSE FAISANT SUITE À DES QUESTIONS SOULEVÉES LORS D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE (QR-2018-0142, QR-2018-0131 ET QR-2018-0125)

Il est procédé au dépôt de documents Question/Réponse faisant suite à des questions soulevées par des élus lors d'une séance antérieure concernant :

1° les impacts financiers et matériels d'une médaille valide pour toute la vie d'un animal;

2° l'approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et La société canadienne de la Croix-Rouge - division du Québec concernant l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre mineur;

3° la possibilité de permettre l'usage des véhicules électriques dans les voies réservées au covoiturage.

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-181113-12.1

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-2675)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, de prendre l'orientation de tenir les séances ordinaires, pour l'année 2019, aux jours suivants, à compter de 16 h, sous réserve de toute modification subséquente quant à l'heure des séances :

24 janvier;
21 février;
21 mars;
18 avril;
16 mai;
13 juin;
4 juillet;
29 août;
19 septembre;
24 octobre;
14 novembre;
5 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.2

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE LONGUEUIL ET L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL (SD-2018-3037)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil concernant le versement d'une subvention annuelle à cet orchestre pour l'année 2019;

2° d'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 22 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'hébergement de l'organisme;

3° d'autoriser l'assistante-greffière à signer ce protocole et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.3

RETIRÉ

Ajournement de la séance du conseil

Il est proposé à 22 h par M. Michel Lanctôt, appuyé par M. Xavier Léger, d'ajourner la séance et de reprendre les délibérations à 22 h 05.

Vote sur la proposition d'ajournement

M. Éric Beaulieu, appuyé par Mme Monique Bastien, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mme et MM. Nathalie Boisclair, Steve Gagnon, Benoît L'Ecuyer, Xavier Léger, Jacques Lemire, Jacques E. Poitras, Jean-François Boivin, Michel Lanctôt et Robert Myles.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Éric Beaulieu, Monique Bastien, Éric Bouchard, Colette Éthier, Tommy Théberge.

M. le président Jonathan Tabarah ne vote pas.

En faveur : 9 Contre : 6

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mmes et M. Nathalie Boisclair, Monique Bastien et Jacques E. Poitras quittent leur siège.

Reprise des délibérations de la séance du conseil

Le président déclare la reprise des délibérations, il est 22 h 05.

CO-181113-12.4

AUTORISATION DE REMBOURSER À LA VILLE DE BROSSARD LES DÉPENSES ENCOURUES POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE POMPES EFFECTUÉS AU RÉSERVOIR ROME ET AU POSTE DE POMPAGE MARIE-VICTORIN, À BROSSARD (SD-2018-3183)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le remboursement d'un montant de 21 422,20 \$, taxes nettes, à la Ville de Brossard, pour des travaux de réfection de pompes effectués au réservoir Rome et au poste de pompage Marie-Victorin, à Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mmes Boisclair et Bastien reprennent leur siège.

CO-181113-12.5

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN, DE SUPPORT ET POUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE LA COUR MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-3213)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien, de support et pour l'évolution du système de la cour municipale pour l'année 2019, à PG Solutions inc., fournisseur unique, pour un montant de 114 336,89 \$, taxes comprises, et selon la lettre du fournisseur datée du 30 août 2018, jointe au sommaire décisionnel SD-2018-3213.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.6

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈME ACCÈSCITÉ ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-3272)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'octroyer un contrat pour la fourniture de services de support et d'entretien du système AccèsCité Évaluation pour l'année 2019, à PG Solutions inc., fournisseur unique, pour un montant de 379 566,97 \$ taxes comprises, et selon la lettre du fournisseur datée du 30 août 2018, jointe au sommaire décisionnel SD-2018-3272.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.7**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE ET D'ENTRETIEN POUR LE MAINTIEN OPÉRATIONNEL DU SYSTÈME DE RÉPARTITION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR POUR L'ANNÉE 2019 (SD-2018-3289)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'octroyer un contrat pour la fourniture de services de soutien technique et d'entretien pour le maintien opérationnel du système de répartition assistée par ordinateur, pour l'année 2019, à Solutions Emergensys inc., fournisseur unique, pour un montant de 244 235,67 \$, taxes comprises et selon le document intitulé Contrat d'entretien 2019, joint au sommaire décisionnel SD-2018-3289.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.8**AUTORISATION DE DÉPOSER LE PROJET D'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2018-3367)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT la proposition du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'endroit de la Table de concertation des préfets de la Montérégie à l'effet de convenir d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (ci-après l'Entente);

CONSIDÉRANT l'adoption par la Table de concertation des préfets de la Montérégie de la résolution numéro 568-09-2018 concernant l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente sectorielle doit être déposé par une MRC ou une agglomération au comité régional de sélection de projets qui entérinera la contribution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Longueuil a été désignée à cette fin par la résolution 569-09-2018 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le dépôt du projet d'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans

la région administrative auprès du comité régional qui entérinera la contribution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.9

APPROBATION DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (SD-2018-3367)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie, à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Table de concertation des préfets de la Montérégie et les quatorze MRC de la Montérégie ayant pour objet la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en oeuvre des priorités régionales de développement de la Montérégie;

2° d'accueillir et de prendre en charge les ressources humaines nécessaires à la réalisation de la présente entente et fournir les équipements et espaces de travail adéquats et recevoir, à cette fin, un montant de 10 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

3° de contribuer un montant de 5 000 \$ annuellement pour la durée de l'entente;

4° d'autoriser la mairesse, Mme Sylvie Parent, à signer ladite entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.10

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 9 OCTOBRE 2018 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2018-3387)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 9 octobre 2018, préparée par la Direction des

finances, au montant de 732 468 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.11

MISE EN OEUVRE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE LA ZONE AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2018-2108)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter la stratégie de mise en oeuvre de l'étude d'opportunité de la zone agricole recommandée par le comité consultatif agricole;

2° de mandater la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, afin d'élaborer des propositions sur la mise en oeuvre de trois actions prioritaires identifiées dans la stratégie de mise en oeuvre de l'étude d'opportunité de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil :

2.1° inventaire (recensement) et caractérisation, par chacune des villes liées, des terres agricoles municipales;

2.2° mise en place d'une structure d'accompagnement en agriculture;

2.3° mise en oeuvre et promotion de la structure d'accompagnement en agriculture;

3° d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au MAPAQ dans le cadre du volet 2 du programme priorités bioalimentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques E. Poitras reprend son siège.

CO-181113-12.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-262 POUR LA LOCATION DE LOCAUX POUR L'ENTREPOSAGE DE BICYCLETTES ET AUTRES BIENS, DE CONTENEURS POUR LES SAISIES D'ÉQUIPEMENTS DE SERRES HYDROPONIQUES ET DE MACHINERIE ET MAIN-D'ŒUVRE POUR LA DESTRUCTION DE BIENS SAISIS PAR LE SERVICE DE POLICE (SD-2018-2920)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-18-262 pour la location de locaux pour l'entreposage de bicyclettes et autres biens, de conteneurs pour les saisies d'équipements de serres hydroponiques et de machinerie et main-d'œuvre pour la destruction de biens saisis par le Service de police, pour une période de trois ans débutant à compter de la date de son adjudication, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Remorquage groupe Laberge inc., pour les prix unitaires soumis et pour un montant estimé à 357 757,12 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.13

ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE INTERVENUE LE 6 SEPTEMBRE 2018 ENTRE LA VILLE ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT LES SERVICES SUPPLÉTIFS DU SERVICE DE POLICE (SD-2018-3097)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner l'entente intervenue le 6 septembre 2018 entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Longueuil inc. concernant les services supplétifs du service de Police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.14

APPUI AUX DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) AFIN DE SOUTENIR DES PROJET RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT S'INSCRIVANT DANS LA STRATÉGIE DE L'OCCUPATION ET DE LA VITALITÉ DES TERRITOIRES (SOVT) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (SD-2018-3365)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'appuyer les demandes d'aide financière auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de soutenir des projet régionaux de développement s'inscrivant dans la stratégie de l'occupation et de la vitalité des territoires (SOVT) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les projets suivants :

1° Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL), pour un montant de 220 000\$, afin de réaliser une stratégie d'attraction de main-d'oeuvre permettant de répondre aux besoins des entreprises;

2° la Société de transport de Longueuil faisant affaire sous le nom Réseau de transport de Longueuil (RTL), pour un montant de 313 595\$, afin d'évaluer des pistes d'amélioration de la mobilité locale et inter-municipale;

3° Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), pour un montant de 160 000\$, afin de réaliser une étude d'opportunité visant à optimiser les accès routiers et les réseaux de transport collectif vers l'aéroport Saint-Hubert/Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.15

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCE (SD-2018-3360)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 162 400 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de dix ans, à compter de 2019, afin de prévoir les crédits requis pour le réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-279 (2018-GDE-503) POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SILICATE DE SODIUM N À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LE ROYER (OPTION B) (SD-2018-3133)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-18-279 (278-GDE-503) pour la fourniture de silicate de sodium *N* à l'usine de production d'eau potable Le Royer (option B), pour une période débutant à compter du 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Brenntag Canada inc., pour les prix unitaires

soumis et pour un montant estimé à 182 503,27 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.17

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-242 (2018-BAT-803) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PRÉEMPTION À CINQ INTERSECTIONS, AUX FINS D'OPÉRATION DE LA CASERNE 34 SITUÉE AU 2980, BOULEVARD MOÏSE-VINCENT (SD-2018-2985)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-18-242 (2018-BAT-803) pour l'installation d'un système de préemption à cinq intersections, aux fins d'opération de la caserne 34 située au 2980, boulevard Moïse-Vincent, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Systèmes Urbains inc., pour les prix unitaires et forfaitaires soumis et pour un montant estimé à 191 713,97 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-181113-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-18-251 (ÉQ-17-15) POUR L'ACQUISITION DE SIX SEMI-REMORQUES À BENNE BASCULANTE POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES EAUX (SD-2018-3337)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-18-251 (ÉQ-17-15) pour l'acquisition de six semi-remorques à benne basculante pour la Direction de la gestion des eaux, de marque Manac, modèle 41332B209, au plus bas soumissionnaire conforme, Manac inc., pour les prix unitaires soumis et pour un montant estimé à 802 908,65 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-181113-13.1**PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Robert Myles dépose :

1° un document concernant des clôtures installées autour de certains bancs de parc;

2° un avis de proposition concernant l'intégration de contenu en anglais sur le microsite et le portail citoyen de la Ville.

M. Michel Lanctôt dépose un avis de proposition concernant l'implantation de la Maison des aînés sur terrain adjacent au Colisée Jean-Béliveau.

M. Steve Gagnon dépose un avis de proposition concernant un projet de simulation d'un conseil jeunesse.

M. Benoît L'Ecuyer dépose un avis de proposition concernant la visibilité des dates des Samedis Citoyen.

CO-181113-13.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 23 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière par intérim,

Jonathan Tabarah

Carole Leroux